





D'un Continent à l'autre...



CANADA

Le gouvernement du Canada présente une loi sur la citoyenneté par filiation pour les Canadiens



a citoyenneté canadienne est au cœur de ce que signifie être Canadien, fournissant un sentiment d'appartenance et de connexion à une nation diversifiée, inclusive et démocratique. Pour de nombreuses personnes nouvellement arrivées au Canada, la citoyenneté est essentielle à l'intégration et nous nous engageons à rendre le processus de citoyenneté aussi équitable et transparent que possible.

La citoyenneté, vient de déclarer l'honorable Lena Metlege Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, « est plus qu'un statut légal. C'est un lien profond avec les valeurs, l'histoire et l'esprit du Canada. En exigeant que les personnes qui transmettent la citoyenneté à leurs enfants nés à l'étranger au-delà de la première génération aient un lien substantiel avec notre pays, nous honorons ce lien. Cela reflète notre conviction qu'être Canadien signifie plus qu'un simple lieu de naissance; il s'agit d'appartenance, d'expériences partagées et d'un engagement envers la communauté inclusive et diversifiée que nous appelons tous chez nous.»

En raison de la limite à la première génération en matière de citoyenneté par filiation pour les personnes nées à l'étranger, la plupart des citoyens canadiens qui sont citoyens par filiation ne peuvent pas transmettre la citoyenneté à leur enfant né ou adopté à l'extérieur du Canada. La limite actuelle à la première génération en matière de citoyenneté ne reflète plus la façon dont les familles canadiennes vivent aujourd'hui – ici chez nous et partout dans le monde – et les valeurs qui définissent notre pays.

Ce 5 juin 2025, l'honorable la nouvelle ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, a présenté une loi qui étendrait la citoyenneté par filiation au-delà de la première génération d'une manière qui est inclusive et qui protège la valeur de la citoyenneté canadienne.

Le projet de loi C-3:

- accorderait automatiquement la citoyenneté canadienne à toute personne qui serait un citoyen aujourd'hui si ce n'était de la limite à la première génération ou de certaines dispositions désuètes de la loi antérieure sur la citoyenneté;
- e établirait un nouveau cadre pour la citoyenneté par filiation qui permettrait l'accès à la citoyenneté au delà de la première génération en fonction du lien substantiel d'un parent canadien avec le Canada, démontré par une présence physique d'au moins 1 095 jours cumulés (soit trois ans) au Canada avant la naissance ou l'adoption de leur enfant.

Les personnes qui pourraient être touchées par les changements proposés dans le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025), auront certainement des questions sur ce que cela signifie pour elles et leurs familles. Si le projet de loi est adopté par les deux chambres du Parlement et qu'il reçoit la sanction royale, nous travaillerons aussi rapidement que possible pour mettre en œuvre ces modifications et fournirons de plus amples renseignements aux personnes admissibles sur notre site Web.

Faits en bref

• La première Loi sur la citoyenneté canadienne de 1947 contenait plusieurs dispositions désuètes qui ont fait perdre la citoyenneté canadienne à de nombreuses personnes ou qui n'ont pas permis à ces personnes de l'acquérir dès le départ. Les modifications législatives apportées en 2009 et en 2015ont rétabli ou

- accordé la citoyenneté à la grande majorité des « Canadiens perdus » qui l'avaient perdue ou qui ne l'avaient jamais reçue en raison d'une loi désuète. Environ 20 000 personnes sont devenues citoyennes et se sont vu délivrer des certificats de citoyenneté canadienne à la suite de ces modifications.
- En vertu de l'ancien article 8 de la Loi sur la citoyenneté, certaines personnes ont perdu leur citoyenneté à l'âge de 28 ans. Ces personnes sont nées au-delà de la première génération, à l'étranger et entre le 15 février 1977 et le 16 avril 1981, qui ont eu 28 ans et qui n'ont pas réussi à conserver leur citoyenneté avant l'introduction de la limite à la première génération en 2009.
- Le 19 décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déclaré que des dispositions clés de la limite à la première génération, qui limite généralement la citoyenneté par filiation aux personnes nées à l'étranger d'un parent canadien qui est lui-même né ou naturalisé au Canada, sont inconstitutionnelles. Le gouvernement du Canada n'a pas interjeté appel de la décision parce que nous convenons que la loi actuelle a des conséquences inacceptables pour les Canadiens dont les enfants sont nés à l'extérieur du

Source : Communiqué du Cabinet du ministre "Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada"





VIVRE-ENSEMBLE

La communauté musulmane de Sherbrooke de retour au Centre des Foires pour Aïd El Adha



Abderrahman El Fouladi Citoyen de Sherbrooke

annonce en a été faite par le Centre culturel islamique de Sherbrooke (CCIS), sur sa page facebook, le 2 juin 2025, invitant la communauté musulmane aux célébrations de Aid El Adha les 6 et 7 juin 2025, au Centre des Foires de Sherbrooke sis au 1600, boulevard du Plateau Saint-Joseph.

Les célébrations de cette fête, commémorant le sacrifice d'Abraham débute ce 6 juin 2025, au lieu ci-dessus mentionné, à 6h00 par Attakbir suivi par la prière de l'Aid proprement dite à 7h00

Les célébrations se poursuivent le lendemain pour les enfants, au même endroit, à partir de 12h00, et jusqu'à 19h00 avec au programme: Jeux gonflables, compétitions, anasheed (chants), maquillage facial...

Le mérite revient au Conseil municipal de la ville

Rappelons que la ville de Sherbrooke avait donné suite aux doléances de ses citoyens musulmans allés, le 6 mai dernier, faire part au Conseil municipal de leur surprise de voir celui-ci leur interdire la location du Centre des Foires de Sherbrooke pour y célébrer les deux fêtes musulmanes annuelles; à savoir Eid El Fitr, commémorant la fin du Ramadan et ce Eid El Adha, commémorant le Sacrifice d'Abraham.

Rappelons aussi que le Conseil municipal sherbrookois, pour se conformer, semble-t-il, à la neutralité religieuse, avait adopté, fin avril dernier, l'interdiction de louer certains espaces municipaux pour y organiser des activités religieuses, et ce, par un vote serré de 8 voix contre 6.

Le 20 mai dernier, ce Conseil sursoit à cette interdiction, laissant de côté la neutralité religieuse, et adoptant des changements à sa politique qui encadre la location de espaces municipaux afin de permettre la tenue d'activités religieuses dans ce qui est communément désigné par plateaux intérieurs municipaux, soient les diverses salles de conférence, le centre des foires, des gymnases ou des patinoires en période estivale.

Ce "revirement" politique fut plutôt très bien accueilli par l'ensemble des élu(e)s à l'exception peut-être de Mme Hélène Dauphinais qui a "maintenu sa dissidence" en s'appuyant sur la décision précédente du conseil et en attirant l'attention sur le fait qu'il est 'toujours plus facile d'ouvrir des portes que de les fermer par la suité".

Commentant ce revirement dans la politique municipale sherbrookoise, la mairesse Évelyne Beaudin a déclaré que les élus étaient inconfortables avec «l'existence de l'exception» du palais des sports et cherchaient à être équitables avec tout le monde, peu importe la croyance.

De son côté, la présidente du conseil municipal, Laure Letarte Lavoie, déclare avoir trouvé les interventions des membres de la communauté musulmane, devant le Conseil municipal, le 6 mai dernier, très touchantes et se dit très contente que Sherbrooke reste fidèle à sa tradition d'ouverture et d'inclusion.

Mme Fernanda Luz, abonde dans le même sens et a tenu d'attirer l'attention sur l'enracinement de certaines traditions religieuses dans la culture de certaines communautés pas nécessairement musulmanes; comme la communauté brésilienne par exemple; sa communauté d'origine.

Mais qu'en est-il de la communauté musulmane? les gens auxquels nous avions parlé à la mosquée le vendredi 23 mai dernier peinent à cacher leur joie d'autant plus que le grand rassemblement de Eid El Adha était dans à peine deux semaines. Ils retrouvent dans cette décision du Conseil municipal, la "Sherbrooke d'antan"; celle qui les avait accueillis à bras ouverts lors de leur arrivée; leur Sherbrooke tout court!

La vigilance est de mise

Une vidéo que nous avions diffusé sur Youtube concernant les interventions faites par des membres de la communauté musulmane de Sherbrooke devant le conseil municipal, le 6 mai dernier, avait reçu plusieurs commentaires plutôt islamophobes , assimilant l'islam au cancer et insinuant que ce qui s'est passé avec les musulmans en Europe se passera, tôt ou tard, ici au Canada.

Face à cette vague de haine déferlant (de l'Europe en général, et de la France en particulier) par-dessus l'Atlantique pour troubler ce havre de paix et de vivre-ensemble, qui est le Canada, il serait de notre devoir, en tant que musulmans d'ici, de sortir de notre mutisme, d'abandonner la politique de l'autruche, d'aller vers nos concitoyens et concitoyennes canadiens et de leur expliquer ce que nous sommes, ce qui est notre religion et pourquoi nous avions jeté notre dévolu sur le Canada . Et c'est à cette fin que nous avions commencé par apporter un éclairage dans notre site WEB, le mois dernier, dont voici un extrait:

La seconde moitié du vingtième siècle connut l'émancipation des peuples anciennement colonisés par les impérialismes européens; ces mêmes impérialismes qui firent semblant de quitter par la grande porte mais qui firent demi-tour à travers les fenêtres d'intrigues et de manipulations de leurs vassaux sur place qui leur permirent de garder prise sur les ressources de leurs anciennes colonies.

Les conflits armés se multiplièrent entre factions rivales, et ironie de l'histoire, souvent financées, entraînées et armées par le même manipulateur. Ce fut le cas surtout en Afrique et aussi au Moyen-Orient.

Est venu ensuite l'effondrement de l'Ex URSS, puis le démembrement de l'ex Yougo-slavie, puis la guerre d'Afghanistan ainsi que la guerre de Bachar El Assad contre son propre peuple ...

Quel Rapport avec le Canada en général et la ville québécoise de Sherbrooke en particulier? Me dira-t-on!

Le Canada n'a jamais colonisé personne et, cerise sur le gâteau, c'est "l'Amérique en Français" qui fit de lui la destination de prédilection de tous ceux et celles fuyant les conflits artificiels cités plus haut et rêvant d'un avenir meilleur pour leur progéniture dans un Monde qui promeut l'amour et qui honnit la guerre.

Et c'est ainsi que Sherbrooke, grâce à son université, attira bon nombre d'étudiants, surtout francophones, dont plusieurs sont restés après la fin de leurs études et dont ceux qui sont retournés d'où ils sont venus ont fait une très belle promotion à ce havre de paix qui est Sherbrooke; où règne une grande harmonie entre communautés de différentes origines et de différentes ethnies.

Et c'est ainsi que la communauté musulmane de Sherbrooke est passée de quelques dizaines d'individus, aux années 1970, à environ 9000 individus présentement... parmi eux des doc© Une production

LES ÉDITIONS MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

1485, rue des Roses Sherbrooke (Qc) J1E 4J2 Canada.

ISSN 1708-8674

DÉPÔT LÉGAL: 2550843

Directeur de Publication et Rédacteur en Chef Abderrahman EL FOULADI INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067 Courriel : contact @elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)
Abderrazaq Mihamou
(Maroc)
Pr. Moha Ennaji
(Maroc)
Ahcene Tahraoui, Journaliste,
(Canada)

IMPRESSION

Hebdo Litho, Saint-Léonard (Montréal, Québec)

AGHREB CANADA EXPRESS (MCE) est un mensuel édité et distribué au Canada depuis le 1^{ier} Juillet 2003. Les éditions papier et (ou) numérique sont offertes gratuitement. Quand le journal est imprimé, il est distribué dans les commerces ainsi que dans des lieux publics à Montréal, Brossard, Laval et dans la ville de Sherbrooke.

teurs, des professeurs, des entrepreneurs et de professionnels dans différents secteurs.

Tout semble être pour le mieux dans le meilleurs des mondes... jusqu'aux maudits évènements du 11 septembre et aussi à cette vague de haine du musulman ayant pris naissance (surtout) en France, qui atteignit on ne sait par quel subterfuge le Québec et qui commence à porter préjudice à ces musulmans ayant fuit la haine pour élever dignement leurs enfants ici, en Amérique du Nord. (...)

Par Abderrahman El Fouladi



De Boujniba à Montréal

"Un bras de fer entre un enfant et son destin"

Commandez votre copie dédicacée

Tél.514-576-9067

courriel: contact@elfouladi.com

Paiement : Virement interac ou chèque

Livraison gratuite au Canada





Un mois au Canada...



COMMUNIQUÉ DE LA SAAQ

Nouvellement installé(e) au Québec et vous voulez conduire une voiture ? Ceci vous concerne :



a Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) désire informer la population de l'entrée en vigueur, le 5 juin prochain, de modifications apportées au Règlement sur les permis. Celles-ci concernent les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec en étant titulaires, depuis au moins un an, d'un permis de conduire délivré par un pays autre que le Canada, les États-Unis ou un pays avec lequel la SAAQ a une entente de réciprocité (ci-après appelé « pays sans entente »).

Ces modifications visent à renforcer la sécurité routière et l'équité, tout en harmonisant les pratiques du Québec avec celles des autres provinces canadiennes. Elles permettront de:

concilier les obligations à l'égard de la conduite avec un permis d'apprenti conducteur à la suite d'un premier échec à la partie pratique de l'examen de compétence de la classe 5;

vérifier que les personnes visées consolident leurs aptitudes actuelles en poursuivant la pratique de la conduite, tout en préservant la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers de la route.

Principales modifications

Désormais, les titulaires d'un permis de conduire délivré par un pays sans entente ne pourront plus conduire avec leur permis s'ils échouent à l'examen pratique de la classe 5. Dans ce cas, la SAAQ leur délivrera un permis d'apprenti conducteur leur permettant de conduire un véhicule de la classe 5, à certaines conditions:

- Conduire avec une personne qui a un permis de conduire du Québec valide de classe 5. Cette personne doit avoir au moins 2 ans d'expérience de conduite;
- Ne pas conduire entre minuit et 5 h du matin;

- Respecter la règle du zéro alcool;
- Avoir toujours moins de 4 points d'inaptitude inscrits à leur dossier.

Les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants doivent prévoir un raccompagnement ou une solution de transport de rechange (transport en commun, taxi, covoiturage, etc.) le jour de leur examen pratique, afin qu'ils puissent être en mesure de retourner chez eux en cas d'échec à l'examen.

Les candidates et candidats peuvent reprendre l'examen autant de fois que nécessaire, en respectant un délai minimal de 28 jours entre chaque tentative.

Les personnes visées par les modifications peuvent trouver du soutien, sous forme de guides, de vidéos et d'autres ressources utiles, sur le site W e b d e l a SAAQ à saaq.gouv.qc.ca/preparationexamens.

Notez, par ailleurs, qu'une fois arrivés au Québec, les nouveaux arri-

vants et arrivantes peuvent recourir aux écoles de conduite afin d'obtenir des cours de perfectionnement personnalisés, selon leurs besoins, pour leur permettre d'améliorer leurs compétences.? Vous trouverez la liste des écoles de conduite reconnues sur le site Web de la SAAQ.

Collaboration avec les organismes d'accompagnement et les employeurs

Enfin, sachez que la SAAQ collabore avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour diversifier les moyens permettant de joindre la clientèle des nouveaux arrivants afin de favoriser leur préparation aux examens de compétences de conduite. Des webinaires seront organisés prochainement avec les organismes qui accompagnent les nouveaux arrivants, ainsi qu'avec les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers afin de les informer des modifications réglementaires et des ressources disponibles.

GARAGE MK 1540 MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Tél.: (514) 323.0826 Cell.: (514) 574.0807 - (438) 402.9466

> 9861 Rue Lausanne Montreal-Nord, Qc H1H 5A6

Nouvelle Direction - Bienvenue à la Communauté Maghrébine



Un Mois au Maghreb...



TRIBUNE LIBRE

Est-ce la fin du Polisario?



Par Said Charchira (1) (Düsseldorf, Allemagne)

e soutien récent du Royaume-Uni à la proposition marocaine d'autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain a porté un coup dur au mouvement séparatiste et à son allié algérien.

C'est, en effet, un tournant majeur

L'adhésion du troisième pays, membre du conseil de sécurité des Nations-Unis au Plan d'autonomie proposé par le Maroc, que le Polisario et son parrain algérien rejettent jusque -là, fait vaciller le mouvement des séparatistes de telle façon que la peur de l'abondant progressif de son protecteur algérien, commence à le ronger. Une peur qui rend son implosion plus que probable.

Bénéficiant jusque-là d'un certain équilibre diplomatique, grâce au soutien algérien, le Polisario constate que ce temps est révolu depuis que les USA, l'Espagne, l'Allemagne, la France et aujourd'hui le RoyaumeUni, soutiennent le plan marocain d'autonomie. En effet, plus d'une centaine de pays reconnaissent aujourd'hui la souveraineté marocaine sur son Sahara et des dizaines de pays ont ouvert un consulat à Laayoune ou Dakhla.

Ce basculement diplomatique signifie qu'à l'échelle internationale, la cause indépendantiste est considérée comme dépassée. Le referendum d'autodétermination réclamé depuis un demi-siècle n'est plus à l'ordre du jour des grandes puissances: Faute d'accord sur le recensement, elles le considèrent comme irréalisable.

Face à ce désaveu, des divergences commencent à apparaître au sein du mouvement séparatiste. D'un côté ceux qui sont alignés sur la stratégie de l'Algérie et refusent tout compromis. De l'autre, un courant de cadres plus pragmatiques se fait jour et qui se demande si le plan d'autonomie ne serait pas une issue viable. Cet état de chose engendre pour la première fois, la peur d'un effondrement du mouvement, qui alimente des réflexions alternatives. En tout cas, le Polisario n'est plus uni comme il veut le paraître.

En effet, dans les camps de Tindouf, des générations sont nées et ont grandi dans des conditions économiques et sociales dégradantes, sans avenir clair et sans perspectives politiques. A l'exception de la propagande idéologique des responsables du Polisario, que connaissent-ils du Sahara et des tribus sahraouis dont ils sont issus?

Cette jeunesse commence à se demander pourquoi sacrifier encore des années pour une cause qui ne retrouve plus d'écho; ni au niveau régional ni au niveau international.

Pour beaucoup de jeunes sahraouis des camps de Tindouf, si l'autonomie garantie des droits et offre des opportunités, elle pourrait être une voie concrète contrairement à l'attente interminable d'un referendum illusoire. Un changement de mentalité qui commence à faire basculer l'équilibre interne du mouvement séparatiste.

Cet état de choses, place le Polisario à la croisée des chemins : Poursuivre sur cette voie solitaire au nom d'une cause idéologique en perte de vitesse ou négocier un nouveau cadre plus réaliste, plus porteur pour une population qui vit dans des conditions misérables. C'est dire qu'il est temps que les dirigeants du Polisario comprennent qu'il ne s'agit plus d'un conflit territorial, mais désormais d'une bataille d'idées, d'orientation stratégique et, certainement de sur-

Quant à au parrain algérien, ses dirigeants se trouvent face à un dilemme: Maintenir leur soutien qui coute très cher économiquement et politiquement à leur peuple, ou accepter le fait que le monde ait changé de cap. Car, chaque déclaration promarocaine renforce leur isolement diplomatique; Un décalage qu'ils n'arrivent plus à masquer et qui, de fait, sape peu à peu la cohésion interne du mouvement séparatiste qu'ils soutiennent aveuglement.

Faut-il rappeler que ce dossier retarde la marche de l'Union du Grand Maghreb « UMA »? Un freinage qui coute selon la banque mondiale deux pour cent (2%) du PIB aux pays Maghrébins y compris l'Algérie. Quand on sait qu'une augmentation du PIB de un pour cent (1%) produit au minimum cinquante mille emplois (50.000) par an, le calcul est clair.

Les responsables algériens, savent que le monde a chan-

gé, mais n'arrivent pas à l'admettre.

Pourtant, ils savent aussi que leur persistance d'entraver une résolution pacifique de ce conflit, pourrait les conduire à un affrontement avec les grandes puissances, lesquelles pourraient inscrire le Polisario dans la liste des organisations terroristes; ce qui constituerait un fardeau énorme pour l'Algérie.

En outre, devant le refus de se conformer aux résolutions du conseil de sécurité de l'ONU, ce dernier pourrait également leur imposer une solution sous l'article 7 de la charte des nations-Unis, ce qui constituerait un danger réel pour le régime algérien. Une éventualité plausible dont ils sont certainement conscients. Alors, pourquoi cet entêtement?

Il est temps, me semble-t-il, que les responsables algériens retrouvent la raison et réalisent que la solution de ce conflit, passe nécessairement par une négociation entre l'Algérie et le Maroc sur la base des résolutions des Nations-Unies et... Dans le cadre du plan d'autonomie proposé par le Maroc.

Au sujet de l'auteur :

- (1) Said Charchira est:
- Ex-professeur en Histoire politique
- Ancien directeur du Centre Européen de Recherche et d'Analyse sur la migration
- Auteur, acteur et observateur de la scène migratoire

Coordonnées :

E-Mail: charchira@gmx.net Site: www.charchira.com





Mensuel publié au Canada depuis 2003 Distribution à Montréal et Région ainsi que dans la ville de Sherbrooke

🔘 Les Éditions Maghreb Canada 🥞 🔾



Un Mois au Maghreb...



SAHARA _ MAROC

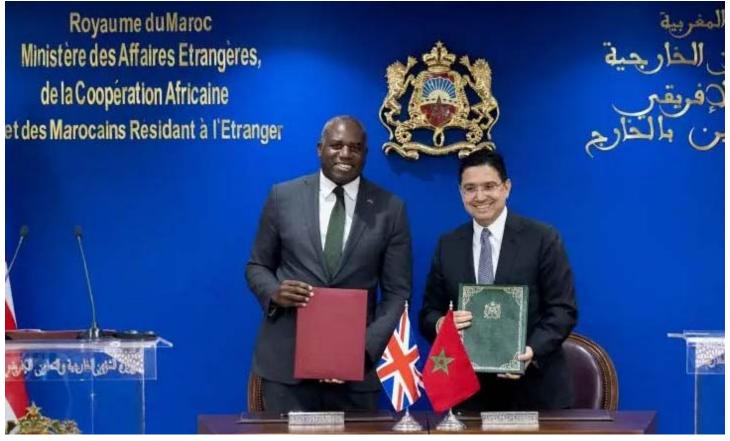
Le Plan d'autonomie marocain vient de recevoir un soutien de taille de la part du Royaume Uni

Le plan d'autonomie, présenté par le Maroc en 2007 à l'ONU pour régler le conflit artificiel autour de ses provinces du Sud, vient d'obtenir un soutien de taille de la part du Royaume Uni ; devenant ainsi le troisième membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU à soutenir la proposition Marocaine.

Rappelons qu'auparavant, et selon le site du Foreign Office, la position du gouvernement britannique était plutôt ambiguë mentionnant le Sahara Marocain comme un territoire au « statut indéterminé » et soutenant « les efforts déployés par l'O-NU pour parvenir à une solution politique durable et mutuellement acceptable (...)".

Un Communiqué conjoint signé, ce 1ier juin 2025 à Rabat, au siège du Ministère des Affaires étrangères, par le Secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères, au Commonwealth et au Développement, David Lammy, et le ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, précise que le Royaume Uni considère dorénavant la proposition d'autonomie marocaine comme étant "la base la plus crédible, viable et pragmatique pour un règlement durable du différend régional" autour du Sahara marocain.

Le communiqué maroco-britannique qui souligne que « les deux pays (le Maroc et le Royaume-Uni) soutiennent et considèrent comme vital le rôle central du processus mené par les Nations Unies », tout en réaffirmant « leur plein soutien aux efforts



déployés par l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies, M. Staffan de Mistura », ajoute que le Royaume Uni est « prêt, disposé et déterminé à apporter son soutien actif et son engagement à l'envoyé personnel et aux parties».

Et le Communiqué conjoint de conclure que, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, le Royaume-Uni partage l'avis du Maroc que le temps est venu pour trouver une solution à ce conflit qui perdure depuis un demi-siècle, et ce, pour renforcer la stabilité, la sécurité et l'intégration régionales de tous les pays de l'Afrique du Nord.

Par ailleurs, et selon une dépêche de la MAP, le Royaume Uni, qui est sensible à l'importance de la question du Sahara pour le Maroc, a confirmé, dans ce Communiqué conjoint, que « UK Export Finance peut considérer de soutenir des projets au Sahara », notamment dans le cadre de « l'engagement de UK Export Finance à mobiliser 5 milliards de Livres Sterling pour soutenir de nouveaux projets économiques à travers le pays«.

Et la dépêche de souligner que « le Royaume-Uni reconnaît le Maroc comme une porte d'entrée essentielle pour le développement socioéconomique de l'Afrique, réaffirmant son engagement à approfondir sa collaboration avec le Maroc en tant que partenaire pour la croissance sur tout le continent«.

Sans doute un clin d'oeil à l'initiative royale permettant aux pays du Sahel d'avoir un accès à l'Océan atlantique et... Probablement le coup d'envoi d'une série de reconnaissances, de la part des pays du Commonwealth de l'entière souveraineté du Maroc sur ses Provinces du Sud et (ou) de leur appui pour son plan d'autonomie sous souveraineté marocaine (NDLR)

Source: Ali Mounir El Atlassi (anatem.info)





Aïd Al-Adha Moubarak

DE LA PART DE VOS DÉPUTÉS FÉDÉRAUX LIBÉRAUX

Eid Al-Adha Vlubarak

FROM YOUR FEDERAL LIBERAL MPs



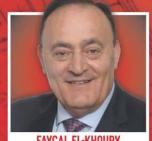
ANJU DHILLON

DÉPUTÉE / MP

Dorval — Lachine — LaSalle

Anju.Dhillon@parl.gc.ca

(514) 639-4497



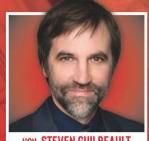
FAYÇAL EL-KHOURY

DÉPUTÉ / MP

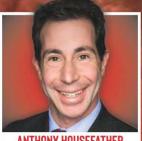
Laval — Les Îles

Faycal.El-Khoury@parl.gc.ca

(450) 689-4594



DÉPUTÉ / MP
Laurier — Sainte-Marie
Steven.Guilbeault@parl.gc.ca
(514) 522-1339



ANTHONY HOUSEFATHER

DÉPUTÉ / MP

Mont-Royal / Mount Royal

Anthony.Housefather@parl.gc.ca

(514) 283-0171

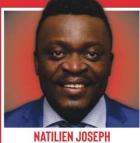


HON. MÉLANIE JOLY

DÉPUTÉE / MP
Ahuntsic-Cartierville

Melanie.Joly@parl.gc.ca

(514) 383-3709



DÉPUTÉ / MP Longueuil-Saint-Hubert Natilien.Joseph@parl.gc.ca (450) 928-4778



ANNIE KOUTRAKIS

DÉPUTÉE / MP

Vimy

Annie.Koutrakis@parl.gc.ca

(450) 973-5660



DÉPUTÉE / MP
Saint-Laurent
Emmanuella.Lambropoulos@parl.gc.ca
(514) 335-6655



DÉPUTÉE / MP Saint-Léonard — Saint-Michel Patricia. Lattanzio@parl.gc.ca (514) 256-4548



DÉPUTÉ / MP Marc-Aurèle-Fortin Carlos.Leitao@parl.gc.ca **(450) 622-8858**



DÉPUTÉE / MP Hochelaga—Rosemont-Est Marie.Gabrielle.Menard@parl.gc.ca (514) 201-8608



DÉPUTÉ / MP Mont-Saint-Bruno-L'Acadie Bienvenu-Olivier.Ntumba@parl.gc.ca (450) 922-7900



DÉPUTÉ / MP Bourassa Abdelhaq.Sari@parl.gc.ca (514) 323-0980



DÉPUTÉ / MP Honoré-Mercier Eric.St-Pierre@parl.gc.ca (514) 353-5882



DÉPUTÉ / MP Pierrefonds — Dollard Sameer.Zuberi@parl.gc.ca **(514) 624-5725**